

REGLEMENT INTERIEUR
DE LA SALLE DESCALADE DE BISCHWILLER
DISPOSITIONS GENERALES

1. L'accès au mur d'escalade est réglementé. Les utilisateurs se conformeront au planning d'occupation de la salle, affiché dans le hall d'accueil. Chaque grimpeur devra pour pouvoir justifier de son droit d'accès au créneau concerné. (**Licence FFME valide**).
2. L'attribution des créneaux est consentie pour une saison, après concertation entre les différents utilisateurs, par le Comité de Gestion.
3. Le Comité de Gestion établira le planning d'utilisation et proposera les grandes orientations d'utilisation de la Salle d'Escalade. Il sera compétent en cas de conflit, problèmes, agrément d'utilisation. Il est constitué par les représentants de chaque catégorie d'utilisateurs. Il comprend de droit, le représentant de la Communauté d'Agglomération Haguenau Territoire de Bischwiller et de la Direction des Sports, des Loisirs et de la Vie Associative de la ville de Bischwiller.
4. Le Comité de Gestion désignera une commission technique chargée de la gestion des voies : vérification, entretien, modifications et propositions d'achat de matériel.
5. Pour chaque créneau, les utilisateurs désigneront un responsable qui devra être inscrit nominativement sur le planning.
6. Le responsable du créneau est chargé :
 - De la surveillance et de la sécurité (conformément au règlement intérieur) de l'ensemble des personnes présentes dans la salle.
 - De rendre les clefs au concierge du gymnase, ou au responsable du créneau suivant.
 - Il est habilité à exclure de la salle toute personne ne respectant pas le présent règlement.
7. Il est interdit de fumer, manger et introduire des boissons alcoolisées dans la salle. Les animaux même tenus en laisse ne sont pas admis.